

# **APPENDICE 5**

**W8485-23SL01/A**

**ACRONYMES ET GLOSSAIRE**

**POUR LE**

**SOUTIEN EN SERVICE DES**

**PARACHUTES ET DE L'ÉQUIPEMENT CONNEXE**

## 1. ACRONYMES

ACCRONYMES	Définition
PAA	Prévision annuelle des activités
PRAC	Pièces de rechange faisant l'objet d'avances comptables
MSEA	Matériel de soutien pour l'entretien des aéronefs
AC	Autorité contractante
FAC	Forces armées canadiennes
PCdC	Plan de clôture du contrat
LDEC	Liste des données essentielles au contrat
FC	Forces canadiennes
SAFC	Système d'approvisionnement des Forces canadiennes
ITFC	Instruction technique des Forces canadiennes
MC	Marchandises contrôlées
SDE	Stocks détenus par l'entrepreneur
PRFC	Pièces de rechange fournies à contrat
	À la fermeture des bureaux
CPRE	Compte des pièces de rechange de l'entrepreneur
DPEAG(AEC)	Directeur – Gestion du programme d'équipement aérospatial (Avions-écoles et chasseurs)
DGGPEA	Directeur général – Gestion du programme d'équipement aérospatial
DD	Description des données
MDN	Ministère de la Défense nationale
SIGRD	Système d'information de la gestion des ressources de la Défense
EGE	Équipe de gestion de l'équipement
MPT	Manuel des procédés techniques
ET	Étude technique
AF	Année financière
PRFE	Pièces de révision fournies par l'État
	Conformément à
GI-TI	Gestion de l'information et technologie de l'information
GCVM	Gestionnaire du cycle de vie du matériel
EMR	Équipe mobile de réparation
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
RAQDN	Représentant de l'assurance de la qualité de la Défense nationale
NNO	Numéro de nomenclature OTAN
FEO	Fabricant de l'équipement d'origine
BPR	Bureau de première responsabilité
RA	Responsable des achats
SMR	Système de mesure du rendement
NP	Numéro de pièce
REAT	Réunion d'examen de l'avancement des travaux
NPCS	Numéro permanent de contrôle de système
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
ETE	Énoncé du travail à exécuter
AQ	Assurance de la qualité
R&R	Réparation et révision

<b>ACCRONYMES</b>	<b>Définition</b>
ARC	Aviation royale canadienne
CMR	Compte du matériel réparable
CPR	Code de priorité de réparation
CCCRR	Compte de courriel de coordination de la réparation et de la révision
RR	Réserve d'articles réparables
DE	Délai d'exécution
CM	Code de matériel
EDT	Énoncé des travaux
AT	Autorité technique
RASDPR	Relevé des avis de sélection et des demandes prioritaires de réparation
DDT	Dossier de données techniques
PGDT	Plan de gestion des données techniques
ET	Enquête technique
RAT	Recherches et appui techniques
RET	Réunion d'examen technique
GSA	Gestionnaire de système d'arme

## 2. GLOSSAIRE

Pièces de rechange faisant l'objet d'avances comptables (PRAC) : Articles qui ne sont pas catalogués et qui ne font pas partie des stocks commerciaux des entrepreneurs, dont les échéances de livraison sont très longues et qui concernent l'équipement du MDN en particulier.

Prévision annuelle des activités (PAA) : Décrit comment et quand l'entrepreneur entend livrer les biens et services décrits dans l'énoncé du travail à exécuter pour obtenir les résultats prévus au contrat.

Autorité : Personne qui s'est vu attribuer la capacité de prendre et d'appliquer officiellement des décisions.

Étalonnage : Détermination de la valeur correcte de chaque réglage sur un instrument par comparaison avec une valeur standard ou connue.

Instructions techniques des Forces canadiennes (ITFC) : Publications et autres produits d'information fournissant des renseignements et des directives techniques sur la conception, l'installation, le fonctionnement, l'entretien, l'inspection et la modification d'équipements des FC.

À la fermeture des bureaux : Fin du jour ouvrable; 16 h, heure normale de l'Est ou heure avancée de l'Est, selon l'heure en vigueur au moment de la livraison.

Articles consommables : Biens destinés à être utilisés.

Pièces de rechange fournies à contrat (PRFC) : Articles catalogués appartenant au MDN qui sont remis à l'entrepreneur en vue de leur adjonction à l'équipement du MDN, y compris les articles qui font l'objet d'une réparation, d'une révision ou de modifications. Les pièces de rechange utilisables cataloguées récupérées par l'entrepreneur sont incluses.

Compte des pièces de rechange de l'entrepreneur (CPRE) : Sert de registre du matériel du MDN détenu par les entrepreneurs en R&R. Le matériel que les entrepreneurs en R&R remettent au MDN doit être accompagné des documents appropriés.

Marchandises contrôlées (MC) : Les marchandises contrôlées sont définies dans l'annexe de la *Loi sur la production de défense*. Les marchandises qui sont énumérées dans l'annexe de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée établie en application de l'article 3 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* sont des marchandises contrôlées.

Produit livrable : Tout résultat mesurable, tangible et vérifiable qui doit être obtenu pour qu'un projet ou qu'un volet d'un projet soit réalisé.

Démilitarisation : Toute action qui rend un article inutilisable à ses fins militaires ou stratégiques prévues, et qui est irréversible.

Modification de conception : Acte de modification, ou résultat d'une modification de la définition de type approuvée d'un produit aéronautique. Cela comprend les changements physiques apportés à la configuration approuvée d'un type de produit, l'altération des limites de fonctionnement prévues par la conception, la modification fonctionnelle d'un système installé et

la modification du programme de maintenance approuvé, y compris les réparations non standard.

Rapports techniques : Décrivent les résultats des enquêtes techniques et des études techniques dont l'exécution a été autorisée au moyen d'un formulaire d'autorisation des tâches DND 626.

Entreprise : L'ensemble de l'organisation et des dispositions connexes qui sont nécessaires pour soutenir un système d'arme. Les éléments les plus « avancés » de l'entreprise sont les fonctions de maintenance effectuées sur l'aéronef ainsi que le personnel et les ressources nécessaires.

Maintenance de premier échelon : Maintenance qui est assurée par des opérateurs ou des techniciens de maintenance désignés et qui consiste en des réparations mineures ou le règlement de petits problèmes de fonctionnement. La maintenance de premier échelon englobe les inspections et l'entretien courant.

Premier échelon : Qualifie l'endroit où l'on effectue la maintenance de premier échelon. Il s'agit généralement d'une installation du MDN.

Forme/Comptabilité/Fonction : Identification et description des caractéristiques d'un élément. **Forme** : forme, taille, dimensions, masse, poids et autres paramètres physiques qui caractérisent de manière distincte un élément. **Compatibilité** : capacité d'un élément de physiquement communiquer avec un autre élément ou d'être relié à cet élément, ou de faire partie intégrante de celui-ci. **Fonction** : action ou actions qu'un élément est conçu pour exécuter.

Biens : Tout article de marchandise, matériel ou produit fini; tout article ou produit de tout genre, pouvant être inventorié, y compris les immobilisations, les fournitures et les articles en cours de production.

Pièces de révision fournies par l'État (PRFE) : Pièces de rechange non cataloguées qui sont fournies à l'entrepreneur dans l'un ou l'autre des contextes suivants :

- a) À même les pièces de rechange faisant l'objet d'avances comptables d'un autre entrepreneur;
- b) Pièces de rechange récupérées par l'entrepreneur, avec l'autorisation du QGDN ou du RAQDN, à même du matériel du MDN en cours de réparation, de révision ou de modification, ou dont on a prolongé la durée de vie.

NOTA : Les pièces de rechange cataloguées qui sont récupérées par l'entrepreneur deviendront des pièces de rechange fournies à contrat.

NOTA : Les PRFE ont un statut de stocks temporaire jusqu'à ce qu'elles soient cataloguées ou éliminées.

Marchandise dangereuse : Produit, substance ou organisme qui fait l'objet d'une classification précise en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses* et dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels ou de dommages à l'environnement.

Norme de l'industrie : Dans un secteur d'activité donné, critères qui constituent généralement les exigences minimales acceptées auxquelles satisfont les membres de cette industrie.

Soutien en service (SES) : Toutes les activités, notamment les services d'ingénierie (maintenance, réparation, essai et amélioration), l'appui logistique (fourniture de pièces, documentation, formation et instruction) et les fonctions de gestion connexes, qui sont nécessaires pour assurer le maintien en service d'une plateforme des FC pendant toute sa durée de vie.

Gestion du cycle de vie : Gestion efficace et efficiente du matériel, depuis la détermination d'un besoin jusqu'à l'élimination, en passant par le remplacement du bien acquis afin de répondre audit besoin.

Gestionnaire du cycle de vie du matériel (GCVM) : Personne responsable de l'exécution des activités qui constituent la gestion du cycle de vie.

Maintenance : Comprend l'exécution de la maintenance (réalisation, vérification, consignation et compte rendu des tâches de maintenance), le contrôle de la maintenance, les réparations et les travaux élémentaires.

Soutien de la maintenance : Comprend toutes les activités et fonctions prévues et non prévues nécessaires à l'exécution des tâches de maintenance de premier, de deuxième et de troisième échelons conformément au programme de maintenance approuvé.

Matériel : Tous les biens meubles, à l'exception de l'argent, que s'est procuré le gouvernement en vue de les remettre sur demande ou de les vendre à ses unités administratives ou opérationnelles ou au public. Ce terme est utilisé pour faire référence dans leur ensemble aux pièces, aux composants, aux articles, aux unités, à l'équipement, aux assemblages, aux accessoires, aux procédés, etc., qui sont décrits dans les documents relatifs à l'approvisionnement technique.

Soutien du matériel : Toutes les activités et les tâches connexes requises pour fournir et gérer des pièces en état de navigabilité, consommables et réparables, à l'heure actuelle et à l'avenir, de même que l'équipement connexe. Englobe également la planification, l'acquisition de pièces, la réparation et la révision (R&R), la gestion des stocks, la distribution et la mise en entrepôt.

Équipe mobile de réparation (EMR) : Désigne les techniciens qui effectuent la maintenance à l'extérieur des installations de l'entrepreneur.

Représentant de l'assurance de la qualité de la Défense nationale (RAQDN) : Personne responsable de la surveillance, du suivi et de l'assurance de la qualité des activités réalisées à l'installation de troisième échelon de l'entrepreneur. Cette personne se charge en outre de saisir des renseignements dans le Système d'information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD) pour les entrepreneurs qui n'ont pas accès à ce système.

Numéro de nomenclature OTAN (NNO) : Numéro unique de 13 chiffres qui sert à identifier un article d'approvisionnement. Les NNO sont attribués par les bureaux nationaux de codification (BNC). Le NNO est divisé en trois parties : les 4 premiers chiffres constituent le code OTAN de classification des approvisionnements, les 2 chiffres suivants indiquent le BNC ayant attribué le NNO et les 7 derniers chiffres n'ont pas de signification intrinsèque.

Obsolescence : Être ou devenir obsolète (état, processus ou condition).

Gestion de l'obsolescence : Gestion de l'obsolescence pendant toute la durée du contrat.

Fabricant de l'équipement d'origine (FEO) : Fabricant d'origine de pièces ou d'équipements pouvant être commercialisés par une autre entreprise.

Résultats : Les effets, les avantages ou les conséquences qu'engendrent à court, moyen ou long terme les extrants des activités contractuelles (p. ex., le calendrier du programme de R&R est respecté). Les résultats doivent être clairement liés aux objectifs stratégiques de l'institution, tels qu'ils sont définis dans ses plans. Les résultats sont ce que nous souhaitons réaliser.

Extrants : Produits finis réalisés ou bien et services fournis pour obtenir les résultats souhaités. Autrement dit, il s'agit de ce que nous produisons ou livrons.

Révision : Restauration d'un article à son état initial ou près de sa durée de vie utile initiale. Comprend le remplacement de pièces usées, endommagées ou dont la durée de vie utile est terminée, l'intégration de modifications approuvées et le réusinage des composants, au besoin.

Exécution : Action d'exécuter, de faire quelque chose avec succès.

Système de mesure du rendement (SMR) : Document servant à définir les « résultats » qui feront l'objet d'un suivi et qui seront mesurés, et à attribuer un degré d'importance à chacun d'entre eux.

Énoncé du travail à exécuter (ETE) : Énoncé des travaux qui décrit les résultats, les objectifs et les normes prévus au contrat, soit ce qui est attendu de l'entrepreneur.

Gestion de programme : Processus de gestion des activités nécessaire pour faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées efficacement en vue de l'atteinte des objectifs du programme et de l'obtention des résultats souhaités. Processus de gestion de plusieurs projets connexes à la fois. Lorsqu'un seul projet est concerné, il est souvent question de gestion de projet. Lorsqu'on est en présence de plusieurs projets connexes ayant un même objectif ou visant le même résultat, il est plutôt question de gestion de programme.

Plan de gestion de programme : Décrit la stratégie de prestation de services de l'entrepreneur dans l'ensemble des secteurs de service.

Numéro permanent de contrôle de système (NPCS) : Code alphanumérique unique de 13 caractères utilisé pour l'identification du matériel lorsqu'il n'est pas nécessaire d'attribuer un numéro de nomenclature OTAN. Les lettres « NPCS » indiquent qu'il s'agit d'un code de matériel qui est seulement employé au Canada et qui ne figure pas dans le système de catalogue d'un autre pays de l'Alliance.

Assurance de la qualité (AQ) : Vise à assurer le maintien du niveau de qualité désiré relativement à un service ou un produit, notamment en s'attardant à chaque étape du processus d'exécution ou de production.

Réduction à l'état de pièces de rechange : Désassemblage d'un article inutilisable ne pouvant être réparé pour en récupérer les composantes utilisables en vue d'une utilisation future.

Réparation et révision (R&R) : Réparation d'un article d'équipement afin de le remettre en état de fonctionnement; la révision peut être réalisée en même temps que la réparation.

- La réparation signifie normalement la correction des défauts seulement, et la révision signifie le remplacement des pièces usées et endommagées ou des pièces pour lesquelles la durée de vie utile est terminée.
- La révision n'intervient normalement qu'après l'arrivée à terme de la durée de vie utile évaluée en nombre d'heures d'utilisation ou en temps écoulé.

Article réparable : Article d'approvisionnement qui a été désigné comme pouvant être réparé.

Devis de réparation et révision : Aperçu des réparations et de la révision prévues pour chaque article pour lequel l'entrepreneur a reçu l'autorisation d'établir un devis.

Compte du matériel réparable (CMR) : Entrepôt qui enregistre les actifs en cours de réparation, de révision, de modification, de remise à neuf ou de vérification dans une installation de maintenance militaire ou civile de troisième échelon.

Gestion du risque : Processus continu, proactif et systématique d'identification, d'appréciation et de compréhension du risque ainsi que de mise en place de mesures et de communication d'informations concernant ce risque.

Rebut : Matériel endommagé ou jugé défectueux ou détérioré à tel point qu'il n'a plus de valeur au-delà de celle des matériaux de base qui le composent.

Maintenance de deuxième échelon : Maintenance qui est assurée par des techniciens de maintenance désignés et qui consiste à effectuer des réparations ne s'inscrivant pas dans la portée de la maintenance de premier échelon. La maintenance de deuxième échelon peut inclure la maintenance de premier échelon.

Deuxième échelon : Qualifie l'endroit où l'on effectue la maintenance de deuxième échelon. Il s'agit généralement d'une installation du MDN.

Énoncé des travaux (EDT) : Stipule les produits ou les services requis pour définir et accomplir la tâche à accomplir ou les services à fournir d'après le formulaire DND 626 en termes clairs, concis et significatifs.

Dénombrement des stocks : Procédure utilisée pour compter et faire concorder les stocks réels avec les registres manuels ou automatisés des comptes de stock. Vise à corriger les écarts et à mettre à jour les registres informatiques et manuels en ce qui concerne le solde, l'identification, l'état et l'emplacement des articles en stock.

Code de matériel : Variante du numéro de nomenclature OTAN (NNO) dans laquelle est omis le code OTAN de classification des approvisionnements (quatre premiers chiffres). On y trouve cependant l'indication du bureau national de codification (BNC), suivie des sept derniers chiffres du NNO, d'une virgule, puis des lettres « NNO » (p. ex., XX-XXXXXXX:NNO).

Sous-traitant : Personne physique ou morale qui exécute un travail, en tout ou en partie, pour le compte de l'entrepreneur qui en a reçu la commande.

Données techniques : Renseignements consignés, sans égards au format, de nature scientifique ou technique (y compris les données générées au moyen d'un logiciel). Cela ne s'applique pas aux logiciels et aux données contractuelles, personnelles, financières ou administratives.

Dossier de données techniques (DDT) : Ensemble complet de données techniques approuvées pour le soutien technique, logistique et de la maintenance offrant une description technique précise et détaillée du matériel.

Recherches et appui techniques (RAT) : Comprennent les études entreprises par un entrepreneur en R&R en vue d'analyser des modes de défaillance, d'élaborer des scénarios de réparation, de mettre au point des procédures améliorées de réparation, d'étudier des problèmes de fatigue ou de corrosion localisées, de régler des problèmes liés à l'obsolescence ainsi que d'élaborer des méthodes améliorées de gestion et de contrôle des activités de R&R.

Maintenance de troisième échelon : Maintenance qui est assurée par du personnel sous contrat et qui consiste à effectuer des réparations ne s'inscrivant pas dans la portée de la maintenance de premier et de deuxième échelons. La maintenance de troisième échelon peut inclure la maintenance de premier et de deuxième échelons.

Troisième échelon : Qualifie l'endroit où l'on effectue la maintenance de troisième échelon. Il s'agit généralement d'une installation de l'entrepreneur.